

MOTION DE PROTESTATION

A

MONSIEUR AZANDE PLACIDE *Préfet des*
Départements de l'Atlantique - Littoral

- Considérant que le mercredi 04 décembre 2013, le conseil des ministres en sa séance hebdomadaire a validé purement et simplement les résultats frauduleux des concours de recrutements au profit du Ministère de l'Economie et des Finances précisant qu'il faut mettre à la disposition dudit ministère « les agents déclarés admis et non concernés par la polémique » ;
- Considérant que face à la gravité d'une telle décision du gouvernement, les confédérations et Centrales Syndicales, la FESYNTRA-FINANCES, les Organisations de la société civile et de défense des droits de l'homme qui avaient eu en son temps, dénoncé la fraude qui a jalonné tout le concours, depuis sa conception, son organisation, jusqu'à la délibération, scandalisées, ont décidé d'une marche pacifique pour le 27 décembre 2013 ;
- Considérant que les motifs de cette marche n'étaient rien d'autre que la protestation contre les violations flagrantes et quotidiennes des libertés élémentaires, l'insécurité grandissante et la fusillade de Martin ASSOGBA, les intimidations proférées contre les Secrétaires Généraux de Centrales, Confédérations, Fédérations, Syndicats de base, Organisations de la Société Civile, journalistes, hommes politiques, clergé catholique ;
- Considérant que cette marche a été réprimée avec du sang humain versé abondamment au nom des arrêtés préfectoraux illégaux, illégitimes qui ne sont nullement au-dessus de la loi sur la décentralisation qui confère au maire, la police administrative en tant que première autorité ;
- Considérant que cette répression est contraire à la constitution et est un excès de pouvoir du Préfet des Départements de l'Atlantique-Littoral que vous êtes et qui a requis l'usage de la force du commissaire Central de la ville de ~~Cotonou~~ Pierre AGOSSADOU ;
- Considérant que ces actes sont punis par l'article 19 de la constitution du 11 décembre 1990 disposant en son article 1 que tout individu, tout agent de l'Etat est délié du droit d'obéissance lorsque l'ordre reçu est une atteinte grave aux droits de l'homme, à l'intégrité physique des citoyens ;
- Considérant que la répression sanglante du 27 décembre 2013 est bel et bien un acte prémédité à la lecture du message adressé par vos soins et signé du Secrétaire Général de la Préfecture Basile AYA, demandant au Commissaire de prendre toutes les dispositions pour empêcher la marche que projeteraient certains individus ;

- Considérant que vous portez, vous Placide AZANDE et votre bras armé Pierre AGOSSADOU l'entière responsabilité aujourd'hui des troubles sociaux dans notre pays avec le risque d'une année blanche des enfants des pauvres béninois en ne démissionnant pas volontairement de votre poste avec le Commissaire de la ville de Cotonou ;

Nous Secrétaires Généraux des Confédérations et Centrales Syndicales et la FESYNTRA-FINANCES, travailleurs du Bénin, élèves et étudiants, peuple béninois en marche ce jour, Mardi 25 mars 2014 sur la Préfecture des Départements de l'Atlantique – Littoral,

- 1- Condamnons votre surdité, votre insensibilité, votre désinvolture face aux cris de cœur et de détresse des populations, des élèves, des étudiants, des parents d'élèves, des travailleurs, de la diaspora pour n'avoir pas démissionné depuis lors, de vos fonctions de Préfet de l'Atlantique-Littoral ainsi que votre bras exécutant le commissaire Pierre AGOSSADOU.
- 2- Fustigeons toutes vos dérives attentatoires aux libertés démocratiques ainsi que la violation grave des droits de l'homme et des peuples pour des raisons dont vous serez comptables demain devant l'histoire et le peuple béninois.
- 3- Exigeons :
 - a- Votre démission sans délai ainsi que celle de votre bras exécutant, le commissaire central de la ville de Cotonou Pierre AGOSSADOU si vous avez encore quelque honneur et dignité ;
 - b- Qu'il vous soit appliqué sans complaisance, les dispositions de l'article 19 de la constitution du 11 décembre 1990.

Par conséquent nous vous rendons responsables :

- De la non reprise effective des activités dans nos établissements, collèges, lycées, Centres Médicaux, Administration des Finances, Ministère du Plan, des Affaires Etrangères et autres etc. etc.
- De la reconduction de la marche à tout moment tant que vous vous entêterez à vous accrocher à vos fonctions.

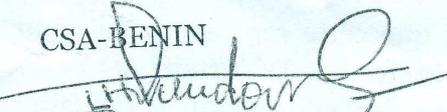
Fait à Cotonou, le 25 mars 2014

Ont signé

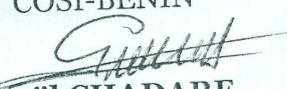
CSTB

Paul Essè IKO.-

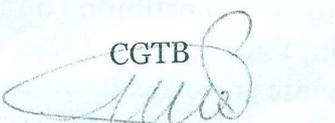
CSA-BENIN


Dieudonné LOKOSSOU.-

COSI-BENIN


Noël CHADARE

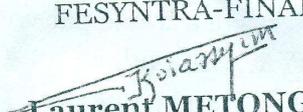
CGTB


Pascal TODJINOU.-

CSPIB


Christophe DOVONOU.-

FESYNTRA-FINANCES


Laurent METONGNON.-